Pilotage de la performance dans le secteur public (CP FFP)

CATEGORIE: C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la

certification :

Transverse : • contrôle de gestion, pilotage de la

performance

Cette certification concerne plus particulièrement les organismes de la Sécurité sociale. Formation destinée notamment aux salariés en charge du Contrôle de gestion dans les organismes de Sécurité sociale (Caisses Primaires d'Assurance Maladie, Caisses d'Allocations Familiales, URSSAF, Caisses d'assurance Retraite et de Santé au travail, Organismes de Mutualité Sociale Agricole).

Code(s) NAF : **84.11Z** Code(s) NSF : **314r**

Code(s) ROME: M1204 Formacode: 32652

Date de création de la certification : 11/10/2016

Mots clés: Adéquation charges ressources, Efficience

Dialogue de gestion ,

Pilotage de la performance

Identification

Identifiant: **3787**Version du: **24/07/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé:

N/A

Non formalisé :

N/A

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La Loi organique relative aux lois de finances de 2001 pose les principes d'un pilotage plus efficient du secteur public qui entraîne la « **mise en œuvre d'un contrôle de gestion rénové** ». Aujourd'hui, une meilleure connaissance de la construction des coûts devient donc essentielle et incontournable afin d'optimiser des ressources de plus en plus rares. Cette visibilité accrue a pour objectif d'améliorer la qualité de prise de décision à tous les niveaux (stratégique et opérationnels) afin de favoriser la performance économique (au sens efficacité et efficience) notamment des différents processus (de production et des fonctions supports), et la qualité du pilotage de la part des différentes entités publiques.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

N/A

Descriptif général des compétences constituant la certification

Analyser la fonction contrôle de gestion et comprendre son assise sur les processus.

Positionner le contrôleur de gestion comme un acteur incontournable du pilotage de la performance et du dialogue de gestion.

Public visé par la certification

Salariés

Piloter le contrôle de gestion et développer une communication auprès de l'ensemble des acteurs dans le cadre d'un projet.

Construire le budget, analyser et piloter la consommation budgétaire.

Analyser les coûts et comprendre la comptabilité analytique (coût complet, méthode ABC).

Construire des tableaux de bord.

Développer une production statistique au service du pilotage de la performance.

Optimiser la prévision des effectifs pour améliorer l'allocation de ressources.

Apporter des éléments objectifs dans les choix d'investissements (politique d'achat, politique immobilière, mutualisation / régionalisation).

Modalités générales

Ce dispositif de formation professionnalisant qui se déroule sur 6 à 10 mois s'appuie sur les principes pédagogiques fondamentaux suivants :

Une **évaluation de positionnement** en amont de la formation (élément constitutif du dossier de candidature).

Un parcours modulaire individualisé (des dispenses de suivi d'un ou plusieurs modules peuvent être accordées si le participant obtient plus de 80% de réussite sur une thématique donnée de l'évaluation de positionnement) qui combine à la fois des temps en présentiel (26,5 jours) obligatoires et des temps individualisés.

Une **formation ancrée dans la réalité professionnelle** qui permet de mettre en œuvre une logique d'apprentissage favorisant le partage d'expérience.

La démarche consiste à enclencher un mouvement et des apprentissages qui se fondent sur trois variables :

Une articulation forte avec les situations de travail (l'objectif est de mieux les maîtriser).

Une démarche collective de confrontation des points de vue sur les problèmes rencontrés et les solutions à mettre en œuvre, ainsi que l'acquisition de connaissances adaptées aux questions traitées.

Un réinvestissement permanent dans le travail des apprentissages acquis.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Une reconnaissance de la maîtrise d'un métier, d'une fonction, d'une activité ou d'une compétence qui peut favoriser une mobilité professionnelle.

Une étape dans le parcours professionnel des contrôleurs de gestion.

Un élément complémentaire dans le cadre d'une démarche de VAE.

Pour l'entité utilisatrice

Une professionnalisation du réseau de contrôleurs de gestion dans le cadre des orientations nationales COG.

Une aide au développement des compétences et à la sécurisation des parcours professionnels. Une garantie que l'organisme de formation est engagé dans une démarche de professionnalisation. Une façon de mesurer objectivement le résultat d'une formation.

Une garantie pour l'employeur du niveau de compétences détenues au sein de son organisation.

Evaluation / certification

Pré-requis

1ère partie - CDG-Fondamentaux (contrôleur de gestion non ou peu expérimenté)

Pour l'entrée dans ce cursus de formation, ont été mis en place et ont fait leurs preuves **deux types de prérequis** :

Un document « d'inscription » retraçant les informations suivantes : Le candidat ; La situation professionnelle actuelle ; Le parcours professionnel ; La formation initiale/continue ; Les raisons qui motivent le participant pour intégrer ce cursus en terme de besoins, de motivation et de perspectives professionnelles.

Un niveau de connaissance des fondamentaux de la comptabilité générale et des fonctionnalités de base

d'Excel: Nous entendons par « fondamentaux de la comptabilité générale » la capacité d'expliquer la logique de construction d'un bilan, d'un compte de résultat et de l'enregistrement des évènements simples survenant dans une entreprise.

Cela peut signifier que pour certains participants, une recommandation puisse être posée comme préalable à l'entrée dans le cursus « Fondamentaux CDG » de suivre un module de formation en comptabilité générale.

2ème partie - CDG-Pro (contrôleur de gestion expérimenté)

Pour l'entrée dans cette $2^{\grave{e}me}$ partie de formation , ont été mis en place les prérequis suivants :

Pour les participants ayant suivi CDG-Fondamentaux, une validation intermédiaire à partir d'une évaluation de positionnement de fin de 1ère partie de parcours. Le taux de réussite devra atteindre 60% sur chacun des thèmes proposés (fonction contrôle de gestion et processus, préparation budgétaire, comptabilité analytique, tableaux de bord).

Pour les autres participants, le dossier de candidature est composé :

D'un document « **d'inscription** » retraçant les informations suivantes : Le candidat ; La situation professionnelle actuelle ; Le parcours professionnel ; La formation initiale/continue ; Les raisons qui motivent le participant pour intégrer ce cursus en terme de besoins, de motivation et de perspectives professionnelles.

D'une validation de niveau à partir d'une évaluation de positionnement équivalente à celle de fin de 1ère partie de parcours. Le taux de réussite devra atteindre au minimum 60% sur chacun des thèmes proposés.

Compétences évaluées

Analyser la fonction contrôle de gestion et son propre rôle. Se positionner comme un acteur incontournable du pilotage de la performance, du dialogue de gestion et favoriser sa mise en œuvre. Développer une communication pertinente.

Piloter un projet et travailler en équipe.

Développer des techniques et outils en adéquation avec les objectifs du métier de contrôleur de gestion.

Centre(s) de passage/certification

 Les sites de formation du client de LVSN ou tout autre lieu pouvant accueillir les participants.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N/A

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

CP FFP Pilotage de la performance dans le secteur public.

Plus d'informations

Statistiques

Une quinzaine de parcours de formation complets sur ce thème ont été mis en œuvre depuis 2012 pour les organismes de sécurité sociale (Caisses Primaires d'Assurance Maladie, Caisses d'Allocations Familiales, URSSAF, Caisses d'assurance Retraite et de Santé au travail, Organismes de Mutualité Sociale Agricole), soit plus de 150 personnes formées.

Autres sources d'information

 $\underline{https://www.laformationtoutaulongdelavie.fr/catalogue-formations/les-chiffres/le-pilotage-de-la-performance-dans-le-secteur-public-6.html}$